

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 00605

Numéro SIREN : 343 332 896

Nom ou dénomination : ETS BONNEAU-TRICHET

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2018 sous le numéro de dépôt 14779

ETS BONNEAU TRICHET
Société par actions simplifiée
au capital de 250 000 euros
Siège social : Zone Artisanale de l'Augizière
85190 BEAULIEU SOUS LA ROCHE
343 332 896 RCS LA ROCHE SUR YON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 2 MAI 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 193 413 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'actionnaire donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L.227-10 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale approuve les conventions mentionnées auxdits rapports.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide d'affecter une partie du bénéfice de l'exercice, s'élevant à 43 413 €, en réserve et de distribuer la somme de 150.000 euros en dividendes.

L'Assemblée Générale constate en outre que les rapports présentés mentionnent, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôt, que le dividende versé pour chaque action a été, au cours des trois exercices précédents, le suivant, outre deux distributions de réserves, l'une d'un montant de global de 30 000 € décidée le 1^{er} Octobre 2014, et l'autre d'un montant de 150 000 € décidée le 15 Octobre 2015 :

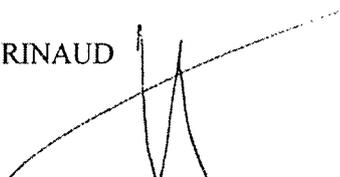
EXERCICE	DIVIDENDE	DIVIDENDE ELIGIBLE A LA REFACTION DE 40 %	DIVIDENDE NON ELIGIBLE A LA REFACTION DE 40%
2013/2014	400,00 €	100 %	/
2014/2015	200,00 €	100 %	/
2015/2016	700,00 €	100 %	/

QUATRIEME RESOLUTION

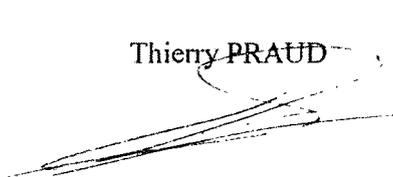
L'actionnaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire et le Président et répertorié sur le registre des décisions des actionnaires.

JC PARINAUD



Thierry PRAUD



14 allée Alain Gautier - Parc Actilonne
85340 OLONNE SUR MER
Tél. 02 51 32 82 82 - Fax 02 51 21 28 52
gecpo@gecpo.com

Herué BOURGOGNE

Myriam LARREGAIN-RUCHAUD

Didier LATOURNERIE

Jean-Yves LAUCOIN

Experts-Comptables Diplômés

Commissaires aux Comptes Inscrits

Claire LUCAS

Expert-Comptable Diplômée

SAS BONNEAU-TRICHET

Forge-Matériel agricole

16 ZA l'Augizière
85190 BEAULIEU SOUS LA ROCHE

Rapport comptable au 31 décembre 2017

Bureaux secondaires :

31 route de Nantes
85190 Aizenay
Tél. 02 51 44 55 27

36 rue des Arcettes
85440 Talmont Saint Hilaire
Tél. 02 51 33 08 85

ce document certifié conforme
à l'original.
Le Président Thierry Proust



Liasse fiscale au 31 décembre 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise		SAS BONNEAU-TRICHET		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 1 4	
Adresse de l'entreprise		16 ZA l'Augizière 85190 BEAULIEU SOUS LA ROCHE		Durée de l'exercice précédent *		1 1 2	
Numéro SIRET *		3 4 3 3 3 2 8 9 6 0 0 0 2 0		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N clos le		3 1 1 2 0 1 7	
		But 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 008	AG	1 008		
	Fonds commercial (1)	AH	14 788	AI		14 788	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	418 135	AS	270 968	147 167	
	Autres immobilisations corporelles	AT	149 611	AU	117 639	31 972	
	Immobilisations en cours	AV		AW			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières *	BH	10 142	BI		10 142		
TOTAL (II)		BJ	593 683	BK	389 614	204 070	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	159 035	BM		159 035	
	En cours de production de biens	BN	65 133	BO		65 133	
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	13 000	BS		13 000	
	Marchandises	BT	57 630	BU		57 630	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	353 628	BY		353 628	
	Autres créances (3)	BZ	84 253	CA		84 253	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	188 267	CG		188 267	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	11 871	CI		11 871	
	TOTAL (III)	CJ	932 817	CK		932 817	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Pertes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 526 501	IA	389 614	1 136 887	
Renvois (1) Dont droit au bail			CP				
		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes			(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :		Stocks		Créances		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS BONNEAU-TRICHET		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé	7 622)		DA	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK)	DC	
	Réserve légale (3)			DD	762
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ)	DG	370 491
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	193 413
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
TOTAL (I)				DL	572 289
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)				DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)				DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	45 677
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI)	DV	88
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	318 886
	Dettes fiscales et sociales			DY	199 129
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Compte régularisé	Autres dettes			EA	818
	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)				EC	564 598
(V)				ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	1 136 887
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2) Dont	{ Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)		1C	
				1D	
				1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *			1F	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	536 665	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Exercices-comptables Janvier 2018 - E14 préparatoire

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS BONNEAU-TRICHET				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	450 748	FB	13 000	FC	463 748	
	Production vendue	} biens *	FD	2 489 158	FE		FF	2 489 158
			} services *	FG	6 635	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		2 946 541	FK	13 000	FL	2 959 541
	Production stockée *					FM	5 581	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	106 220	
	Autres produits (1) (11)					FQ	127	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 071 469
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	465 213	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(57 630)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 166 068	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(24 052)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	309 693	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	32 791	
	Salaires et traitements *					FY	644 063	
	Charges sociales (10)					FZ	189 843	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} dotations aux amortissements *			GA	55 804	
			} dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant	} dotations aux provisions *			GC		
		Pour risques et charges	} dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)					GE	2	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 781 797	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	289 673	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	1 754	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	1 754	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 754)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	287 919	

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 - Edit préparateur.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS BONNEAU-TRICHET		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	5 800	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	5 800	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	31 952	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	31 952	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(26 152)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	68 354	
TOTAL DES PRODUITS (1 + III + V + VII)				HL	3 077 269	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 883 856	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	193 413	
RENVVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *		HP	23 849
			Crédit bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)			HX	
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	106 220
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6	obligatoires A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				Exercice N	
Reprise sur provision pour risque				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
					5 800	
Coût transition Mr TRICHET S				31 952		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

SADE Experts-comptables janvier 2018 - Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

16

Désignation de l'entreprise: ...SAS.. BONNEAU-TRICHET												Néant <input type="checkbox"/> *																			
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe																															
Exercice ouvert le: 01112016 ... et clos le: 31122017										Données en nombre de mois				1	4																
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE																															
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises												OA	2 536 749																		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées												OK																			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante												OL																			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges												OT																			
TOTAL 1												OX	2 536 749																		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																															
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)												OH	127																		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation												OE																			
Subventions d'exploitation reçues												OF																			
Variation positive des stocks												OD																			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée												OI																			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation												XT																			
TOTAL 2												OM	127																		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																															
Achats												ON	1 747 468																		
Variation négative des stocks												OQ	(76 101)																		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances												OR	96 934																		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois												OS	145																		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée												OZ																			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)												OW	2																		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée												OU																			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois												OG																			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante												OY																			
TOTAL 3												OJ	1 768 448																		
IV- Valeur ajoutée produite																															
Calcul de la valeur ajoutée												(total 1 + total 2 - total 3)		OG	768 428																
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																															
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)												SA	768 428																		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																															
SI vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																															
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case												EV	<input checked="" type="checkbox"/>																		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)										GX	2 536 749		Effectifs au sens de la CVAE *		EY																
Période de référence										GY	0	1	/	1	1	/	2	0	1	6	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	7
Date de cessation										HR																					
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs																															
Effectif moyen du personnel * :												YP																			
dont apprentis												YF																			
dont handicapés												YG																			
Effectifs affectés à l'activité artisanale												RL																			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																															
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs																															

SAE Entreprise-comptable, janvier 2018 : Etat préparatoire

Annexes 18**SAS BONNEAU-TRICHET****ANNEXE**

Période du 01/11/2016 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 14 mois.

L'exercice précédent clos le 31/10/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 136 886,66 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 193 412,71 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 08/03/2018 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

SAS BONNEAU-TRICHET**ANNEXE**

Période du 01/11/2016 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- Réduction des charges de personnel de 28 323 euros.

Par ailleurs, le CICE qui a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, sera affecté, en particulier, à la consolidation du fonds de roulement.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2.2 - Fonds commercial

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

"En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis conformément au test de dépréciation mis en oeuvre".

SAS BONNEAU-TRICHET

ANNEXE

Période du 01/11/2016 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 14 788

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	14 788		14 788	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	14 788		14 788	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 593 683

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	16 266	750	1 221	15 795
Immobilisations corporelles	590 806	10 082	33 142	567 746
Immobilisations financières	10 142			10 142
TOTAL	617 215	10 832	34 363	593 683

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 389 614

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 479	750	1 221	1 008
Immobilisations corporelles	366 694	55 054	33 142	388 606
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	368 173	55 804	34 363	389 614

3.2.3 - Détail des Immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	1 008	1 008	0	1 ans
Fonds commercial	14 788	0	14 788	Non amortiss.
Materiel industriel	418 135	270 968	147 167	de 1 à 10 ans
Instal./agenc.divers	120 119	88 146	31 972	10 ans
Materiel de transport	24 816	24 816	0	de 3 à 4 ans
Mat.bureau & informatique	4 677	4 677	0	de 1 à 5 ans
TOTAL	583 541	389 614	193 927	

SAS BONNEAU-TRICHET**ANNEXE**

Période du 01/11/2016 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 459 894**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	10 142		10 142
Actif circulant & charges d'avance	449 752	449 752	
TOTAL	459 894	449 752	10 142

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 8 703

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	8 703
Disponibilités	
TOTAL	8 703

3.5 - Charges constatées d'avance = 11 871

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

SAS BONNEAU-TRICHET**ANNEXE**

Période du 01/11/2016 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 7 622**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	15,24	7 620
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	500	15,24	7 620

4.2 - Provisions =

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	5 800		5 800		
TOTAL	5 800		5 800		

4.3 - Etat des dettes = 564 598

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	45 677	17 744	27 933	
Dettes financières diverses	88	88		
Fournisseurs	318 886	318 886		
Dettes fiscales & sociales	199 129	199 129		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	818	818		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	564 598	536 665	27 933	

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 128 473

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	21
Emprunts & dettes financières div.	88
Fournisseurs	11 232
Dettes fiscales & sociales	116 494
Autres dettes	638
TOTAL	128 473

SAS BONNEAU-TRICHET**ANNEXE**

Période du 01/11/2016 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 2 959 541**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	463 748	15,67 %
Ventes de produits finis	2 477 122	83,70 %
Ventes de produits intermédiaires	12 035	0,41 %
Produits des activités annexes	6 635	0,22 %
TOTAL	2 959 541	100,00 %

5.2 - Autres Informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

SAS BONNEAU-TRICHET

ANNEXE

Période du 01/11/2016 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Engagements donnés = 9 019

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	9 019
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	9 019

6.3 - Autres informations complémentaires

Engagement retraite : 69 947 euros

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL

7.1 - Tableaux financiers relatifs aux Crédits-Bails en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs		75 420		75 420
Montants de l'exercice		23 772		23 772
Sous-total		99 192		99 192

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus		9 019		9 019
Entre 1 et 5 ans				
A plus de 5 ans				
Sous-total		9 019		9 019

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A moins d'un an		1 020		1 020
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans				
A plus de 5 ans				
Sous-total		1 020		1 020

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL		109 231		109 231

SAS BONNEAU-TRICHET

ANNEXE

Période du 01/11/2016 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 8 703

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	8 703
Organismes sociaux a recevoir(438700000)	6 421
Etat prod. a recevoir(448700000)	2 282
TOTAL	8 703

8.2 - Charges constatées d'avance = 11 871

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000000)	11 871
TOTAL	11 871

8.3 - Charges à payer = 128 473

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	21
Int courus/emprunts etablissts credit(168840000)	21
Emprunts & dettes financières diverses :	88
Associés interets courus(455800000)	88
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	11 232
Fourn factures non parvenues.(408100000)	11 232
Dettes fiscales et sociales :	116 494
Pers congés a payer(428200000)	36 390
Pers autres charges a payer(428600000)	40 064
Org.soc. autres charges a payer(438600000)	26 750
Etat autres charges a payer(448600000)	13 290
Autres dettes :	638
Divers charges a payer(468600000)	638
TOTAL	128 473

BONNEAU TRICHET S.A.S.U

343 332 896 RCS LA ROCHE SUR YON

Zone d'activités de l'Augizière
85190 BEAULIEU SOUS LA ROCHE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Certifié conforme
à l'original

Le Président *Rémy PAAU*



Patrick BRETON
Pascale GUILLOU
Bruno RAVARD
Experts-comptables
Commissaires aux comptes

BONNEAU TRICHET S.A.S.U.

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'associé unique de la société,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BONNEAU TRICHET relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} novembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

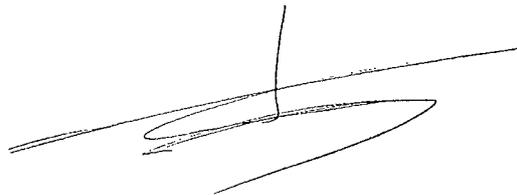
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Aux Herbiers le 16 avril 2018
Le Commissaire aux comptes



BDO Les Herbiers
représentée par Bruno Ravard

Liasse fiscale au 31 décembre 2017

Formulaire obligatoire (article 55 A du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise		SAS BONNEAU-TRICHET		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 1 4		
Adresse de l'entreprise		16 ZA l'Augizière 85190 BEAULIEU SOUS LA ROCHE		Durée de l'exercice précédent *		1 1 2		
Numéro SIRET *		3 4 3 3 3 2 8 9 6 0 0 0 2 0						Néant <input type="checkbox"/>
				Exercice N clos le:		3 1 1 2 1 0 1 7		
		Bail 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 008	AG	1 008			
	Ponds commercial (1)	AH	14 788	AI		14 788		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	418 135	AS	270 968	147 167		
	Autres immobilisations corporelles	AT	149 611	AU	117 639	31 972		
	Immobilisations en cours	AV		AW				
	Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU		CV				
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières *	BH	10 142	BI		10 142			
TOTAL (II)		BJ	593 683	BK	389 614	204 070		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	159 035	BM		159 035	
		En cours de production de biens	BN	65 133	BO		65 133	
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	13 000	BS		13 000	
		Marchandises	BT	57 630	BU		57 630	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	353 628	BY		353 628	
		Autres créances (3)	BZ	84 253	CA		84 253	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	188 267	CG		188 267		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	11 871	CI		11 871		
TOTAL (III)		CJ	932 817	CK		932 817		
Comptes de régulation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Pertes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif *	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 526 501	IA	389 614	1 136 887	
Renvois (1) Dont direct ou baill.		(2) Part à moins d'un an de immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'un an:	CR		
Classe de réserve de propriété *	Immobilisations:		Stocks		Créances			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFaP N° 2051 SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS BONNEAU-TRICHET		Néant <input type="checkbox"/>
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé	7 622)	DA	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK)	DC	
	Réserve légale (3)		DD	762
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ)	DG	370 491
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	193 413
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
		TOTAL (I)	DL	572 289
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	45 677
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI)	DV	88
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	318 886
	Dettes fiscales et sociales		DY	199 129
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
Autres dettes		EA	818	
Compte régularisé	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)	EC	564 598	
	Ecart de conversion passif *		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 136 887	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *		1F	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	536 665	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (Article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS BONNEAU-TRICHET				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	450 748	FB	13 000	FC	463 748	
	Production vendue	} biens *	FD	2 489 158	FE		FF	2 489 158
			} services *	FG	6 635	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		2 946 541	FK	13 000	FL	2 959 541
	Production stockée *					FM	5 581	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	106 220	
	Autres produits (1) (11)					FQ	127	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 071 469
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	465 213	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(57 630)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	1 166 068	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	(24 052)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	309 693	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	32 791	
	Salaires et traitements *					FY	644 063	
	Charges sociales (10)					FZ	189 843	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *			GA	55 804	
			dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant	dotations aux provisions *			GC		
	Pour risques et charges		dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)					GE	2	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 781 797
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)						GG	289 673	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 754	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	1 754	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 754)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	287 919	

(RENVOIS - voir tableaux n° 2053) * Des explications concernant ce tableau sont données dans le n° 2032

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS BONNEAU-TRICHET		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		5 800
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		5 800
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		31 952
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		31 952
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(26 152)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK		68 354
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 077 269
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 883 856
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	193 413
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *	HP	23 849
			Crédit bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G 1)		HX	
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	RC	
			amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	106 220
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6		
		obligatoires		A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):				Exercice N	
Reprise sur provision pour risque				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Coût transition Mr TRICHET S				31 952	5 800
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Annexes 18

SAS BONNEAU-TRICHET**ANNEXE**

Période du 01/11/2016 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 14 mois.

L'exercice précédent clos le 31/10/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 136 886,66 E

Le résultat net comptable est un bénéfice de 193 412,71 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 08/03/2018 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

SAS BONNEAU-TRICHET

ANNEXE

Période du 01/11/2016 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- Réduction des charges de personnel de 28 323 euros.

Par ailleurs, le CICE qui a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, sera affecté, en particulier, à la consolidation du fonds de roulement.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2.2 - Fonds commercial

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

"En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis conformément au test de dépréciation mis en oeuvre".

SAS BONNEAU-TRICHET

ANNEXE

Période du 01/11/2016 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 14 788

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	14 788		14 788	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	14 788		14 788	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 593 683

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	16 266	750	1 221	15 795
Immobilisations corporelles	590 806	10 082	33 142	567 746
Immobilisations financières	10 142			10 142
TOTAL	617 215	10 832	34 363	593 683

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 389 614

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 479	750	1 221	1 008
Immobilisations corporelles	366 694	55 054	33 142	388 606
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	368 173	55 804	34 363	389 614

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	1 008	1 008	0	1 ans
Fonds commercial	14 788	0	14 788	Non amortiss.
Materiel industriel	418 135	270 968	147 167	de 1 à 10 ans
Instal./agenc.divers	120 119	88 146	31 972	10 ans
Materiel de transport	24 816	24 816	0	de 3 à 4 ans
Mat.bureau & informatique	4 677	4 677	0	de 1 à 5 ans
TOTAL	583 541	389 614	193 927	

SAS BONNEAU-TRICHET**ANNEXE**

Période du 01/11/2016 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 459 894**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	10 142		10 142
Actif circulant & charges d'avance	449 752	449 752	
TOTAL	459 894	449 752	10 142

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 8 703

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	8 703
Disponibilités	
TOTAL	8 703

3.5 - Charges constatées d'avance = 11 871

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

SAS BONNEAU-TRICHET**ANNEXE**

Période du 01/11/2016 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 7 622**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	15,24	7 620
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	500	15,24	7 620

4.2 - Provisions =

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	5 800		5 800		
TOTAL	5 800		5 800		

4.3 - Etat des dettes = 564 598

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	45 677	17 744	27 933	
Dettes financières diverses	88	88		
Fournisseurs	318 886	318 886		
Dettes fiscales & sociales	199 129	199 129		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	818	818		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	564 598	536 665	27 933	

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 128 473

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	21
Emprunts & dettes financières div.	88
Fournisseurs	11 232
Dettes fiscales & sociales	116 494
Autres dettes	638
TOTAL	128 473

SAS BONNEAU-TRICHET**ANNEXE**

Période du 01/11/2016 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 2 959 541**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	463 748	15,67 %
Ventes de produits finis	2 477 122	83,70 %
Ventes de produits intermédiaires	12 035	0,41 %
Produits des activités annexes	6 635	0,22 %
TOTAL	2 959 541	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

SAS BONNEAU-TRICHET

ANNEXE

Période du 01/11/2016 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Engagements donnés = 9 019

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	9 019
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	9 019

6.3 - Autres Informations complémentaires

Engagement retraite : 69 947 euros

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL

7.1 - Tableaux financiers relatifs aux Crédits-Bails en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs		75 420		75 420
Montants de l'exercice		23 772		23 772
Sous-total		99 192		99 192

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus		9 019		9 019
Entre 1 et 5 ans				
A plus de 5 ans				
Sous-total		9 019		9 019

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A moins d'un an		1 020		1 020
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans				
A plus de 5 ans				
Sous-total		1 020		1 020

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL		109 231		109 231

SAS BONNEAU-TRICHET**ANNEXE**

Période du 01/11/2016 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 8 703

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	8 703
Organismes sociaux a recevoir(438700000)	6 421
Etat prod. a recevoir(448700000)	2 282
TOTAL	8 703

8.2 - Charges constatées d'avance = 11 871

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000000)	11 871
TOTAL	11 871

8.3 - Charges à payer = 128 473

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	21
Int courus/emprunts etablissts credit(168840000)	21
Emprunts & dettes financières diverses :	88
Associés interets courus(455800000)	88
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	11 232
Fourn factures non parvenues.(408100000)	11 232
Dettes fiscales et sociales :	116 494
Pers congés a payer(428200000)	36 390
Pers autres charges a payer(428600000)	40 064
Org.soc. autres charges a payer(438600000)	26 750
Etat autres charges a payer(448600000)	13 290
Autres dettes :	638
Divers charges a payer(468600000)	638
TOTAL	128 473